

- avec la Commune de Bouxwiller, la Paroisse catholique de Bouxwiller et l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin la convention de mise à disposition de la Salle Saint Léger utilisée pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires figurant en annexe de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président